ÉLECTION DU

Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J)

Oct/Nov 2026

DOSSIER TECHNIQUE :

- Rôle du conseiller
- Actions Possibles
- Fonctionnement du CMJ
- Modalités
- Déroulement des élections
- Type de scrutin
- Échéancier

Maison des jeunes

EDUCATION JEUNESSE
02.97.40.12.90
jeunesse.letriskell@ploeren.fr

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

Introduction :

Un conseil municipal de jeunes (CMJ) est une instance citoyenne de réflexion, d'information, de propositions, d'échanges et de partage entre la municipalité et les jeunes sur des questions d'intérêt communal.
Il explique les projets communaux, il donne des responsabilités aux enfants.
Un conseil c'est la rencontre entre « engagement citoyen » des jeunes et « actions pédagogiques » pour les jeunes.
L'engagement citoyen c'est :

- l'opportunité d'un dialogue direct entre les jeunes et les élus locaux
- Un lieu de proposition pour l'amélioration du territoire sur lequel ils vivent

Les propositions jugées d'intérêt général seront étudiées, discutées et réalisées par la collectivité dans le cadre de son budget et de ses orientations.
D'autre part, l'action pédagogique est un concept qui reconnaît à l'enfant la capacité d'exprimer des opinions utiles pour la collectivité et d'agir sur son territoire de vie. Il prend en compte la parole de l'enfant pour l'accompagner vers un résultat concret. Il exerce les jeunes à l'apprentissage de la vie en société, à l'autonomie, au développement de la notion de solidarité et permet aussi un lien nouveau entre les jeunes.

Composition du CMJ :

Le conseil municipal enfants est composé de **15 jeunes du CM2 au collège**.
La mixité fille-garçon sera recherchée dans la mesure du possible (mixité significative au sein des candidatures).
Le groupe d'élus sera composé d'enfants de chaque école Ker Anna / G.Brassens et de Collègiens
Les conseillers sont élus pour deux années scolaires (2026-2027 et 2027-2028).

Rôle du conseiller :

- Représenter les enfants de la commune
- Faire vivre des idées et des projets en lien avec la vie municipale
- Etre à l'écoute des autres enfants de la commune
- Œuvrer pour l'intérêt général

Actions possibles :

Dans le cadre du CMJ, les jeunes conseillers proposeront leurs idées et leurs projets autour de 4 axes majeurs :

1- La vie institutionnelle
2- La Solidarité
3- L'Environnement
4- Le bien être à Ploeren

Fonctionnement du CMJ :

- L'encadrement est assuré par 2 animateurs diplômés et un élu de référence
- Les jours et heures des rencontres seront fixés en fonction de la disponibilité des conseillers
- Le CMJ se réunit une à deux fois par trimestre (en moyenne 1h / 1h30 par rencontre)
- Les rencontres auront lieu à La Passerelle ou en Mairie
- Les enfants participent de manière sérieuse mais **ludique**

Modalités :

- **Pour être candidat :**
 Il faut habiter Ploeren et être scolarisé en CM2 ou au collège
 Je dois déposer un acte de candidature ainsi que mon « programme » regroupant mes deux idées fortes **au service éducation-jeunesse ou en Mairie**
 avant le 1er Novembre 2026
 (Documents disponibles au service éducation-jeunesse, en Mairie et téléchargeables sur le portail famille)

- **Pour voter :**
 Il faut être scolarisé à Ploeren en CM1 ou CM2 ou habiter la commune pour les collégiens
 Se présenter aux élections muni de sa carte d'électeur :

 pour les CM1 et CM2
 Lors de la semaine du 09 au 13 Novembre 2026 (jours et horaires à définir avec les écoles)

 À La Passerelle (pour les collégiens)
 Les 4 et 18 Novembre à la passerelle et dans les collèges

Déroulement des élections :

Les élections auront lieu sur les temps scolaires du 09/11 au 13/11 pour les CM1/CM2 et les mercredis 4 et18 Novembre pour les collégiens.

Les enfants de l'école Georges Brassens voteront à Ar Ruschenn, ceux de l'école Ker Anna au Raquer, les collégiens à La Passerelle.

Les bureaux de vote seront présidés par un élu et assistés par des animateurs du service.
Chaque votant muni de sa carte électorale se verra remettre la liste des candidats.

L'électeur devra choisir un, deux ou trois noms et déposer la liste dans l'urne.
Il s'agit d'un scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Les bureaux de vote se composent d'une liste d'émargement, d'isoloirs, de la liste des candidats et d'une urne.

Lors du dépouillement, on compte le nombre de voix obtenues par chaque candidat.

Les 2 premières filles et les 2 premiers garçons de chaque école et les deux premières filles et les deux premiers garçons collégiens sont élus. Les trois meilleurs troisièmes viendront compléter la liste.
Les15 jeunes élus constitueront de manière mixte et paritaire le conseil municipal des jeunes 2026/2028

Échéancier :

Mi septembre 2026 :

Les animateurs référents du CMJ viendront dans les écoles pour informer et sensibiliser les enfants de CM1 et CM2
Pour les collégiens un mail sera envoyé aux familles.

Jusqu'au 1er Nov 2026 :

Si tu souhaites être candidat il te suffit de remplir la fiche « Acte de candidature » ainsi que ton « programme » regroupant tes idées fortes et de déposer le tout à l'espace famille ou auprès de la directrice de l'école.

Du 09 au 13 Novembre 2026:

Toutes les candidatures seront affichées dans ton école afin que tu prennes connaissances des candidats et de leurs idées.

Semaine du 9 au 13 Novembre 2026 et les mercredis 4 et 18 novembre (collègiens) :

Muni de ta carte d'électeur, tu seras invité à venir voter pour le ou les candidats de ton choix.
Les élèves de l'école Georges Brassens voteront à l'Ar Ruschenn, ceux de Ker Anna au Raquer et les collégiens à La Passerelle
Le dépouillement aura lieu le même jour à la fin des votes (le merc 18/11 pour les collègiens)
Les conseillés sont élus pour deux années scolaires.
Les rencontres du CMJ auront lieu à dates choisies par les conseillers et se dérouleront à la Passerelle ou en Mairie, une à deux fois par trimestre.

Fin Novembre 2026 :

Une soirée de passation entre les nouveaux et anciens conseillers sera organisée en Mairie en présence de M. Le Maire

Tous les documents nécessaires à ta candidature ainsi que le dossier de présentation du CMJ sont disponibles en mairie, à l'espace famille et sont téléchargeables sur le site :
https://www.espace-citoyens.net/ploeren/espace-citoyens/Home/AccueilPublic

Pour toutes informations complémentaires, tu peux t'adresser aux animateurs du pôle éducation-jeunesse

Ploeren
KÊR PLOVEREN – MORBIHAN SUD

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

ACTE DE CANDIDATURE

Je soussigné(e)

Nom:.....
Prénom:.....
Date et Lieu de naissance:.....
Adresse:.....

Fais acte de candidature au Conseil Municipal enfants de Ploeren pour la durée d'un mandat de deux années scolaires (2026/2027 et 2027/2028)

Signature :

Autorisation Parentale

Je soussigné(e) M. /Mme:.....

Adresse:.....

Numéro de téléphone:.....

Autorise mon enfant :.....

À se présenter comme candidat(e) au poste de conseiller municipal des jeunes.

Signature du représentant légal

Ploeren
KÊR PLOVEREN – MORBIHAN SUD

Conseil municipal des Jeunes
Commune de PLOEREN

Je suis candidat et je veux présenter « mon programme ».

Nom :.....

Prénom :.....

Classe :..... Ecole :.....

Année de naissance :.....

PHOTO

Je suis candidat et j'envisage.... :
(Exprime tes deux idées fortes)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Si tu le souhaites tu peux également créer ta propre affiche de candidature*